

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 663 Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 663

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale en date du 31 mai 1961 : — n° 233 constatant un échange de terrains sis à Djibouti entre les Forces armées et le Territoire de à C.F.S; — n° 234 accordant à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes à Djibouti (Ecole Charles de Foucauld) la concession provisoire d'un terrain sis à Boulaos ; — n° 235 accordant à Mme Brizio la concession définitive d'une pal'œll€ de terrain sise à Djibouti, rue du Marché. Le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du plan. le Trésorier-payeur de la Côte Française des Somalis et le Commandanî de Cercle de Djibouti sont chargés, chacun en ce qu le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré. publié et communiqué partout où besoin sera